



ENGAGÉ-ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CAP n°8

La CAP n° 8

Qui concerne-t-elle ?

Cette CAP ne concerne plus un seul corps mais tous les agent.es du ministère de la justice de catégorie C :

- Adjoint.es administratifs.ves (AA)
- AA CEAPF
- Adjoint.e technique (AT)
- Adjoint.e technique de l'administration pénitentiaire

Dans quel domaine intervient-elle ?

La CAP n'est plus consultée pour la mobilité et l'avancement, mais elle intervient sur des situations individuelles relevant des sujets suivants :

- La formation** : examen des décisions de rejet de certaines demandes de formation, du congé de formation professionnelle, de l'utilisation du compte personnel de formation.
- L'organisation du travail** : refus d'un temps partiel, du télétravail, le CET
- L'évaluation** : La révision du compte-rendu de l'entretien professionnel
- Le handicap** : examen de questions individuelles relatives au recrutement des travailleurs en situation de handicap.
- La titularisation, le licenciement, la démission**



Voter pour la FSU, c'est choisir :

→ **Un syndicat qui représente et défend tou.tes les agent.es**, titulaires et contractuel.les, syndiqué.es et non syndiqué.es

→ **Un syndicat qui lutte pour les services publics** et qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, là où tout se joue

→ **Un syndicat en faveur d'une Justice humaniste**, émancipatrice, respectueuse des droits et libertés des publics accompagnés

→ **Un syndicat multicatégoriel** éloigné des visions corporatistes et qui défend la pluridisciplinarité

→ **Un syndicat force de propositions**, qui se montre combatif et à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales de lutte et de transformation sociale, au service de tou.tes les professionnel.les

» VOS REPRÉSENTANT.ES DU PERSONNEL FSU REVENDIQUENT POUR VOUS :

Une revalorisation des agent.es de catégorie C, éternel.les oublié.es de notre administration. Pour la FSU, cela passe par :

- **Une reconnaissance de la place centrale des agent.es de catégorie C** dont les missions sont essentielles à la bonne marche des services. Des agent.es permettant, notamment sur les fonctions d'accueil du public, d'assurer le maintien des liens avec les usagers. Des agent.es indispensables, qui se retrouvent bien souvent à former leurs collègues, lors du déploiement de nouvelles procédures.
- **Statuts** : une revalorisation statutaire tenant compte de l'évolution des missions. Un plan ambitieux de requalification des agent.es de catégorie C en catégorie B, à la hauteur du glissement des missions constaté sur les terrains.
- **Salaire** : une revalorisation salariale, au même titre que les évolutions des autres corps de l'administration, notamment suite au Ségur.
- **Recrutement** : un plan massif pour combler les besoins, une gestion pluriannuelle des emplois sur la base d'organigrammes. Le retour des représentant.es des personnels dans les instances relatives à la mobilité et l'avancement des agent.es.
- **Avancement** : une information transparente aux agent.es, des statuts permettant un déroulé de carrière plus rapide, l'augmentation du taux pro/pro, des mesures concrètes pour garantir l'égalité femmes-hommes dans l'évolution de carrière.
- **Mobilité** :
 - La fin de l'obligation de fidélisation sur poste,
 - Une transparence dans les critères de mobilité,
 - Une seule campagne annuelle, permettant d'assurer la stabilité des services et la qualité de vie des agent.es et leur famille.
- **Formation** :

La FSU constate l'investissement professionnel de ces agent.es, personnes ressources dans leurs services, souvent autodidactes. Elle exige :

 - Une formation continue de qualité pour s'adapter aux évolutions des métiers.
 - Une formation d'adaptation systématique lors de chaque prise de poste, pour tenir compte de la variété des postes pouvant être occupés par ces agent.es.
- **Rompre l'isolement des personnels** par l'instauration de temps d'échange entre professionnel.les et la mise en place d'analyse de la pratique.

En décembre 2022



Connectez-vous
et VOTEZ !



2ème organisation syndicale
dans la Fonction Publique d'Etat

L'action de vos représentant.es des personnels FSU

Disponibles et expérimenté.es, vos
représentant.es FSU :

- accompagnent tou.tes les agent.es syndiqué.es ou non syndiqué.es.
- diffusent des informations sans restriction.
- prodiguent des conseils.
- interviennent directement auprès de l'administration pour tenter de résoudre des problématiques individuelles et collectives.
- sont en lien étroit avec l'administration lors des campagnes de mobilité et d'avancement des agent.es.
- participent à la défense des métiers et co-construisent les revendications.

NOS CANDIDAT.E.S

JAMES Nathalie - AA - UEAJ Le Perreux-sur-Marne
BARBIER Julien - AA - SPIP 72
DAUDIN Geneviève - AA - DIRPJJ Sud-Ouest
GENESTY Corinne - AA - MA Le Mans
BLATTEYRON Arnaud - AT - UEHC Clermont-Ferrand
DUFAUD GOMA Carine - AA - UEMO Romans-sur-Isère
FULGENCE Joyce - AA - STEMO St Laurence du Maroni
MASBOUHI Hanane - AA - MA Le Mans
MISTRAL Stéphanie - AA - UEHC Béthune
DIMANCHE Orlando - AT - UEAJ Créteil
WALSER Béatrice - AA - UEMO Clermont-Ferrand Issoire
PEREIRA Corinne - AA - STEMO Metz
KEIFFER Martine - AA - UEAJ Avignon
DERUELLE David - AA - EPM Quievrechain
CALO Marina - AA - UEMO Pantin
COHEN Jocelyne - AT - CEF Marseille

